

La surélévation, un outil parmi d'autres



J. CHABANNE/H. LUCAS

RENAUD PAYRE, vice-président

Sur le territoire métropolitain lyonnais comme ailleurs, dans un contexte contraint, à la fois, par la chasse à l'artificialisation des sols et la crise de l'offre de logement, les acteurs locaux de l'habitat s'essaient à la surélévation. « Cette mesure s'ajoute à la palette des politiques que nous mettons en œuvre en faveur du logement. Elle ne résoudra pas, à elle seule, le manque de production », clarifie Renaud Payre, vice-président de la métropole de Lyon, délégué à l'habitat, au logement social et à la politique de la ville. Près de 300 logements devraient ainsi être créés d'ici à la fin du mandat, dont une centaine déjà en travaux. Pour l'heure, la collectivité mobilise principalement les bailleurs sociaux, considérant que le potentiel est surtout sur leurs toitures et l'acceptabilité des projets plus facile à obtenir que dans le parc privé. Elle les accompagne avec des subventions dont le montant est ajusté au regard du projet. « Nous proposons des montants allant de 25 000 euros à 50 000 euros par logement créé », précise le vice-président. Son objectif est désormais de monter en puissance en couplant les aides. « Nous pouvons, par exemple, imaginer un bonus surélévation des primes Ecoréno'v qui sont accordées aux bailleurs et aux copropriétés qui se lancent dans la rénovation énergétique », esquisse-t-il. Il caresse aussi l'espoir d'enrôler ainsi les propriétaires privés, spécialement au sein de copropriétés dégradées. Pour ajuster sa stratégie, la métropole vient de confier une étude à UpFactor afin d'évaluer le potentiel de surélévation dans les parcs sociaux et privés, mais aussi de voir où et comment monter en hauteur peut être porteur de valeur ajoutée, par exemple en permettant d'installer plus de confort et d'équipements.

Contact

Renaud Payre, 04.78.63.40.40.